



Saint-Martinfos



*Le bulletin municipal du village
de Saint-Martin, Hautes-Pyrénées*



Rédacteur en chef : Jean-Claude Lassarrette. – Textes : Jean-Claude Lassarrette, Marie-Claude Fonseca, Ghislaine Denard, Christian Garrigos, Julie Gallego. – Infographie : Julie Gallego

Sommaire

- p. 1-2 *Édito du maire*
- p. 3 *Écologie, École*
- p. 4 *Gym volontaire,
Comité des fêtes*
- p. 5 *École, SIVOM*
- p. 6 *Investissement 2015*
- p. 7 *SDIS, Décharge*
- p. 8 *Bulletin numérique,
Secrétariat de
Mairie, Recyclage,
État civil*

L'édito du maire...

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Une population en hausse en 2014

Avec une population qui dépasse les 400 habitants, notre commune vient de retrouver cette année son niveau maximal de densité approché dans les années 1890.

Dans un contexte général jugé morose, au niveau de notre village nous avons la satisfaction de constater que la natalité a connu cette année une évolution historique. En effet, nous comptons à l'heure où j'écris ces quelques lignes, sept naissances sur le registre d'état civil de la commune.

Un tel niveau de natalité témoigne de la confiance des parents dans l'avenir alors que le pessimisme général ne cesse de progresser dans le pays. J'adresse toutes mes félicitations aux jeunes parents et je souhaite beaucoup de bonheur aux familles.

(Suite de l'édito en p. 2)



Votre équipe municipale

Les Anciens : Jean-Claude Lassarrette (maire) – Marie-Claude Fonseca (1^{re} adjointe) – Éric Dorignac (2^e adjoint) – Serge Boulin – Ghislaine Denard – André Dousson – Ginette Venard.
Les P'tits Nouveaux : Annick Carrau – Julie Gallego – Christian Garrigos – Michel Lucas.



UN DÉBUT D'ANNÉE MARQUÉ PAR LE RECENSEMENT

Un tel rajeunissement de la population nous oblige à anticiper les besoins de la commune pour l'avenir.

Le recensement arrive !

Grâce aux données collectées lors du prochain recensement programmé du 15 janvier au 14 février 2015 nous pourrons penser et réaliser les petits et les grands projets nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité pour les années à venir.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne et heureuse année 2015.

Jean-Claude Lassarrette



INVITATION VŒUX 2015



*Jean-Claude Lassarrette
et l'ensemble du Conseil Municipal
ont le plaisir de vous inviter à
participer à un moment de rencontre
et de convivialité à l'occasion de la
présentation des vœux 2015,
samedi 10 janvier, à 17h,
à la salle des fêtes.*



DEVOIR DE MÉMOIRE...

Nous remercions chaleureusement élèves et enseignantes, pour leur participation à la cérémonie du 11 novembre.



Ils ont lu le texte d'un enfant dont le père était parti à la guerre et ont chanté en chœur « La Marseillaise » lors du dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Ils ont également créé une exposition spéciale de textes et dessins à la salle des fêtes (voir quelques photos en p. 5).



*Tout le village se retrouve à la salle
des fêtes pour le pot de l'amitié.*

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

DES HÔTELS 3 ÉTOILES DANS LA COUR DE L'ÉCOLE DE SAINT-MARTIN

Les enfants de l'école de ST MARTIN, des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont construit un « HÔTEL AUX INSECTES ».

Fabrice le jardinier, intervenant du CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) a initié les enfants à la construction de deux « hôtels » que vous pouvez découvrir dans la cour de l'école de notre village.

Les insectes auxiliaires, ces alliés du jardinier, trouveront refuge dans ces deux petites maisons. Cela permet d'optimiser la présence de ces petits animaux indispensables à une bonne maîtrise de la culture du jardinier. Son installation encourage la biodiversité dans le jardin. Ce gîte installé avant l'hiver, va pouvoir accueillir pontes et larves de certains insectes. Il contribuera à enrichir au fil des ans la micro-faune d'insectes pollinisateurs. Chacun devrait installer dans son jardin de tels refuges, qui attireront les coccinelles, les carabes, les syrphes, les chrysopes, les perce-oreilles... et les encourager à y rester. Ils se nourrissent d'espèces nuisibles vivant dans le potager ou sur les fleurs d'ornement.



Il faut favoriser la biodiversité locale en maintenant les espèces, précieuses alliées pour lutter contre les parasites.

Tous ces gestes éviteront l'utilisation de pesticides chimiques, nocifs pour notre santé et dangereux pour les plantes et les animaux.



Un grand bravo à nos petits bâtisseurs !



Faisons confiance à nos enfants qui veulent vivre en harmonie avec la nature et qui reçoivent de leurs enseignantes de « belles leçons » de sciences naturelles !

S'ils trouvent de la nourriture, les oiseaux reviendront ; si nous maintenons haies et buissons, ils nicheront et égayeront notre quotidien de leurs chants.



LES ASSOCIATIONS SAINT-MARTINOISES

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

LOUS DROLL'S

LE COMITÉ DES FÊTES



Sous la direction bienveillante et énergique d'Anna, tous les adhérents peuvent progresser dans la bonne humeur, qu'ils soient fâchés avec le sport depuis toujours ou, au contraire, sportifs confirmés, jeunes et « moins jeunes », hommes et femmes.

Reprise des cours le mardi 6 janvier. Contact : 06 30 97 10 46

Cotisation réduite pour celles et ceux qui commencent en janvier et 2 cours d'essai offerts. Alors n'hésitez plus !

Vous hésitez en septembre ? Vous avez des remords... ou quelques kilos en trop après les fêtes ? Vous sentez que vous avez besoin de « vous bouger » mais vous n'êtes pas motivé(e) pour faire des abdos seul(e) ? Vous n'avez pas envie, après le boulot, de repartir jusqu'à Tarbes pour payer cher des cours dans une salle de sport bondée ? *Alors rejoignez-nous maintenant à la GYMNASTIQUE VOLONTAIRE !*

Le mardi et le jeudi de 19h à 20h, à la salle des fêtes.

Vous y ferez : de la gymnastique traditionnelle, de la gym actuelle, de la **muscultation**, des **assouplissements**, des **exercices d'origine chinoise**, des **enchaînements dansés** en musique, des **jeux traditionnels**.



C'EST LE MOMENT DE VOUS LANCER !

Par le biais du bulletin municipal, l'Association LOUS DROLL'S souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux habitants de la commune de Saint-Martin et remercie tous ceux, petits et grands, qui contribuent à la réussite de nos diverses manifestations. Nous tenons aussi à remercier la Mairie pour son soutien. Sans vous tous, rien ne serait possible !

Nous vous informons également que le **Samedi 21 Mars 2015, à 20h30**, dans la salle des fêtes de Saint-Martin, un **loto** sera organisé **en faveur des sorties scolaires** de fin d'année de nos chérubins, nous vous y attendons nombreux !

Si vous le souhaitez, vous pouvez également faire **un don (lot, espèces)** pour le loto : il pourra nous être remis lors d'une réunion qui se tiendra à la MDA (ancien presbytère) de Momères le **Lundi 02 Février 2015 à 20h00**. Merci d'avance.

Au revoir et à l'année prochaine, l'équipe LOUS DROLL'S



LE COMITÉ DES FÊTES, LE CLUB DU 3^e ÂGE
et **LA SOCIÉTÉ DE CHASSE** vous présentent également
leurs meilleurs vœux pour 2015.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...



Quelques
dessins des
enfants pour
l'exposition
*LA GUERRE
DE 14-18*



Président SIVOM

Christian GARRIGOS, Commandant de sapeurs-pompiers retraité, conseiller municipal de Saint-Martin

Adresse électronique : pdtsivommsm2014@gmail.com

Adresse postale : SIVOM MSM 8, Place de l'Église 65360 ST-MARTIN (ou dépôt direct dans boîte aux lettres commune École/SIVOM)

École Élémentaire de Saint-Martin

Directrice : Mme Sandrine GENTNER

Enseignants et effectif par classe (rentrée scolaire 2014-2015) : Mmes Priscille FREMEZ et Céline JIMENEZ (2 mi-temps) pour la classe CE1/CE2 (22 élèves) ; Mme Sandrine GENTNER pour la classe CM1/CM2 (20 élèves).

École Maternelle de Momères

Directrice : Mme Catherine PERISSERE-NORT

Enseignants et effectif par classe (rentrée scolaire 2014/2015) : Mmes Chantal LANNIER et Nadine BILHERE (2 mi-temps) pour la classe TPS/PS/MS (30 élèves) ; Mme Catherine PERISSERE-NORT pour la classe GS/CP (27 élèves).

Garderie-Cantine- Transport-Activités périscolaires (compétences du SIVOM)

La garderie et la cantine fonctionnent en régie. Les tickets doivent être achetés auprès du régisseur le mardi de 16h00 à 18h30 à l'école maternelle de Momères (unique point de vente)

Régisseur = Mme Ginette VENARD. Suppléant = Mme Christelle MEDAILLON

Garderie

Matin : 7h30/8h50 (payant jusqu'à 8h30, sauf le mercredi)

Midi : 11h50/12h20 (12h30 le mercredi)

Après-midi : 13h05/13h50 (sauf mercredi)

Soir : 16h05/18h30 (sauf mercredi et payant à partir de 16h30)

Prix du ticket (au 01/09/14) : 1,60 €/jour/enfant (gratuit pour le 3^e enfant d'une même famille)

Cantine

La Société SOGERES de Lourdes fournit les repas. Les menus sont affichés (panneaux des écoles). La commande des repas s'effectue le jeudi avant 10h00 pour la semaine suivante. Prix du ticket (au 01/09/14) = 3,60 € (majoration de 50 %, voire de 100 % en cas de récidive, pour tout repas consommé sans remise préalable d'un ticket au plus tard le jeudi précédent).

Transport

Le SIVOM dispose d'un minibus et assure le transport scolaire des élèves du R.P.I., par délégation de compétence du Conseil Général, entre les 2 établissements. En outre, il assure, à ses frais, les transferts des élèves pour les services cantine et garderie qui se situent à l'école de Momères uniquement. Une participation financière est demandée aux familles (gratuité pour le 3^e enfant d'une même famille):

Tarif annuel à/c de la rentrée 2014-2015 : 84 €/enfant (famille imposable), 42 €/enfant (famille non imposable).

Les élèves de moins de 3 ans ne sont pas transportés par le SIVOM. Pour les autres, un titre de transport est demandé au Conseil Général au moyen d'un formulaire spécial. Pour cela, la famille doit remettre au SIVOM son avis d'imposition et la photo d'identité de l'élève.

Activités périscolaires

Le SIVOM applique la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2013-2014. Une convention a été signée, pour l'année scolaire en cours, avec une Association (A.F.E.V.) qui intervient dans le cadre des activités périscolaires de 16h30 à 17h30 les lundis, mardis et jeudis. Les familles doivent y inscrire leurs enfants, moyennant une participation financière de 1,60 €/séquence (sauf si l'enfant est déjà inscrit en garderie à ces horaires).

Investissement 2015



Les deux nouveaux logements de l'ancienne école

Objectifs : Valoriser le patrimoine communal et générer de nouvelles recettes pour le budget communal

Notre projet de création de deux logements dans l'ancienne école est entré dans sa phase opérationnelle. Le permis de construire a été accordé.

Notre maître d'œuvre, l'Atelier d'Architecture Saint-Laurent, travaille à la préparation du dossier de consultation des entreprises susceptibles de réaliser les travaux.

Nous espérons proposer ces deux appartements à la location à la rentrée 2015. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître dès maintenant et s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie. Le moment venu, une commission se réunira afin d'étudier les demandes.



Rénovation des peintures intérieures de l'église

Objectif : Entretenir le patrimoine historique du village

La peinture intérieure des murs et de la nef de notre église est particulièrement défraîchie.

Afin de donner un nouvel éclat à ce monument ; il convient d'engager des travaux de ravalement et de réfection des enduits.



Travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale

Objectif : Maintenir en bon état notre voirie et améliorer les secteurs critiques.

Des travaux importants ont été réalisés en décembre :

- Un caniveau a été installé à la rue de la Bastide, afin évacuer l'eau qui stagnait sur la chaussée ;
- Des travaux de curage de fossés et d'empierrement ont permis de rénover les chemins dits de Jean Poc, de Beyrède, de Pouyrouat Debat, de Pouyrouat Dessus et de Moulat.

Le montant de l'opération s'élève à 10 600 € HT, financé par la communauté des communes Gespe-Adour-Alaric.

CENTRE DE SECOURS DE TARBES

Le conseil d'administration du SDIS a décidé dans sa séance du 3 avril 2014 de restructurer et d'agrandir le centre de secours principal de Tarbes sur le site actuel au 31 boulevard Debussy. Sans avoir été associé à l'étude et au montage financier le Président du SDIS a présenté aux 13 communes défendues par le centre de secours de Tarbes son plan de financement. Hormis les communes de Tarbes et d'Ibos, qui acceptent cette proposition, les 11 autres communes, dont Saint-Martin, même si elles reconnaissent la nécessité de rénover le CSP de Tarbes, rejettent le montage financier.

Le différend porte sur les points suivants :

- Le montant de l'investissement est très élevé (4 109 000 € HT), avec une participation de Saint-Martin à hauteur de 20 485€.
- L'estimation des travaux date de 2011. Quelle sera-t-elle lors de la mise en œuvre ?
- Le Centre de Secours, étant situé sur le territoire de Tarbes, interdit toute aide de l'Etat au bénéfice des communes.
- La participation du SDIS est de 20 %, alors qu'elle a été portée à plus de 25 % pour le financement d'autres casernes du département.

*Petit lexique
des sigles :*

*SDIS = Services
Départemental
d'Incendie et de
Secours*

Les maires des 11 communes ont rencontré madame la Préfète le 8 décembre, qui a fait preuve de beaucoup d'écoute et d'attention.

Nous avons également écrit à monsieur le Président du SDIS afin de lui proposer une rencontre pour travailler à la recherche d'un compromis acceptable par l'ensemble des parties.

Nous restons très attentifs !

Affaire à suivre...



DÉCHARGE DE BÉNAC

Vous trouverez toute l'information municipale 2014 sur les 3 panneaux d'information de la commune, à savoir :

- Le relevé de conclusions de la Commission Locale de Suivi de Site, qui s'est tenu le 29 janvier 2014 en présence du Président du Conseil Général, du Président du SMTD et du secrétaire Général de la Préfecture.
- Le courrier du Président du Conseil Général du 22 septembre 2014 sur le devenir du site de Bénac au 1^{er} janvier 2016.
- La délibération du Conseil Municipal de Saint-Martin approuvant la création de l'unité de traitement et de valorisation des déchets de Bordères. Cette délibération a été portée au dossier de l'enquête publique.
- Le courrier du Maire de Saint-Martin demandant au Directeur de Véolia de lui faire connaître ses intentions sur l'apport des déchets ménagers au 1^{er} janvier 2016.
- La réponse du Directeur de Véolia au Maire de Saint-Martin sur l'apport des déchets ménagers au 1^{er} janvier 2016.
- La délibération du Conseil Municipal de Saint-Martin relative à l'adhésion de la commune à l'ORAMIP (Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées).

Le Saint-Martininfos en pdf et en couleurs !
 Vous voulez désormais recevoir le bulletin municipal (uniquement ou aussi) par voie électronique ? C'est un **geste écologique** (pour la planète !) et **économique** (pour le budget du village !) Et c'est très **simple** : il vous suffit d'envoyer dès maintenant un message à **stmartincommunication@gmail.com**
 Indiquez votre nom et votre adresse postale si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier.
 Et n'oubliez pas de visiter notre site Internet : <http://mairie-saintmartin.com/>

**Horaires
 d'ouverture au public
 du secrétariat de Mairie**

Lundi 17h-18h30
 Vendredi 17h-18h30

Tél. : 05 62 45 98 73

Prochain Saint-Martininfos à l'été 2015

Vous avez des infos à faire paraître sur le site Internet ou le bulletin ? Contactez-nous !

STOP à la PUB inutile

dans les boîtes aux lettres

Nous vous rappelons que vous pouvez venir retirer gratuitement à la mairie un autocollant « STOP PUB », à coller sur votre boîte à lettres.



Les horaires d'hiver
 déchetterie de
HORGUES :
 Lundi 14h-17h
 Mercredi 14h-17h
 Samedi 10h-12h, 14h-17h



**Ne jetez plus vos cartouches aux ordures ménagères,
 elles seront collectées et recyclées en Midi-Pyrénées !**

UN CHASSEUR ÉCO-RESPONSABLE EN VAUT DEUX

Les douilles de fusil et les étuis de carabine usagés peuvent désormais être valorisés, alors adoptez un nouveau réflexe : ramassez et conservez vos cartouches tout au long de la saison de chasse et apportez-les en fin de saison au container de collecte mis à votre disposition par votre Mairie.

ÉTAT CIVIL 2014

NAISSANCES

ALRIC Thomas, né le 4 janvier
 TRIGUEROS Samuel, né le 07 avril
 LEMAR Loan, né le 27 mai
 DOLEAC JEAN-BAPTISTE Cely, née 27 juin
 FONTAN Lounaïs, née le 10 juillet
 ISAC Chloé, née le 20 août
 JOSEPH-EDMOND Lenny, né le 29 septembre

MARIAGES

FLAMAND Katy et RICHARD Pierre,
 le 07 juin
 PRAT Ghislaine et BOULIN Serge,
 le 13 septembre

DÉCÈS

DIOZE Madeleine, décédée le 28 juillet